



CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN

24, RUE HAUTE

D E C E M B R E 1 9 8 7
1300 WAVRE

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

La prochaine réunion du club fixée au jeudi 17 décembre à partir de 19 H 30 constituera l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE, qui elle débutera à 20 heures précises.

O R D R E D U J O U R

- 1 - Allocution du président Hubert Havrenne
- 2 - Rapport du trésorier Paul Jottard
- 3 - Rapport des vérificateurs aux comptes
- 4 - Désignation de deux vérificateurs aux comptes
- 5 - Elections du comité : sortants et rééligibles : Hubert Havrenne, président; Pierre Gilson, vice-président et Paul Jottard, trésorier. Candidatures à déposer auprès du secrétaire au plus tard le 17 décembre à 20 H.
- 6 - Tombola gratuite
- 7 - Tombola payante

Belgique N° 876-78 Basilique Kockelberg	1550 F xxx
Belgique N° 302-04 Trois rois	550 F xxx
Belgique N° 1198 (30) La mère et l'enfant	150 F xxx
Belgique N° 1843-48 Culturelle 77	100 F xxx
Belgique N° 1877-80 Solidarité 77	90 F xxx
Belgique N° 1893-96 Culturelle 78	90 F xxx
Belgique N° 1840-41 Croix-Rouge	60 F xxx
Belgique N° 1881-83 Philanthropique 78	60 F xxx
Belgique N° 1851 XXXe Tournoi internat. Juniors U.E.F.A.	30 F xxx
France N° 454-57 Oeuvres de Guerre	103 FF xx
France N° 712-24 Marianne de Gandom	63 FF xx
France N° 765-70 Célébrités du XVe siècle	55 FF xx

- 8 - Réalisations inter-membres (pages 5, 7 et 8)
- 9 - cotisations
- 10 - inscriptions aux nouveautés
- 11 - inscriptions au souper du club

La cotisation pour 1988 reste fixée à 300 F (200 F pour les moins de 25 ans). La moitié de ces sommes sera remboursée aux membres qui compteront au moins cinq présences au cours de l'année 1988. On peut également verser au compte 654-0002229-38 "Cotisations - Club philatélique de Wavre".

=====

SERVICE DES NOUVEAUTES

Les inscriptions pour les abonnements aux nouveautés seront prises lors de la réunion de décembre. Les provisions à verser sont de : 2.500 F pour Europa; 2.000 F pour la France complète; 1.500 F pour Monaco; 1.000 F pour la France timbres-poste et 500 F pour chacun des autres pays. La limite des inscriptions est fixée au 31 décembre 1987. On peut également verser au CCP 000-0795064-52 de M P Jottard Wavre pour le 31 décembre au plus tard.

T O U S les abonnés au service "Nouveautés" doivent faire connaître leurs décisions pour 1988 quant à ce service. Sans nouvelle de votre part, vous serez considéré comme renonçant aux nouveautés pour 1988. Mettez-vous donc en règle dès aujourd'hui !!!

A U D R A P E A U B E L G E S.P.R.L.
Prêt à porter pour hommes
rue Haute, 24 1300 WAVRE Tél 010/22.25.12

C A F E D E L A P A I X
Cercle d'échecs Club philatélique Union des fanfares
Deux salles de réunion
Place A. Bosch, 42 1300 WAVRE Tél 010/22.34.96

Pour toutes vos assurances et prêts
Pour votre épargne
BRIGITTE LORGE-LADRIELLE ET MARCEL LADRIELLE
rue du Chemin de Fer, 15 1300 WAVRE Tél 010/22.23.28
Ouvert de 9 à 12 H et de 13 à 16 H sauf samedi sur rendez-vous

SOUPER GASTRONOMIQUE
oooooooooooooooooooo

Le 21e souper gastronomique du Club philatélique aura lieu le samedi 23 janvier 1988 à partir de 18 heures 30 au restaurant "Le Grand Duc", rue des Fontaines à Wavre.

M E N U

Apéritif maison ou jus d'orange - - - - -	Participation : 1.200 F par personne tout compris (apéritif, repas, vins, service et TVA)
Salade folle d'écrevisses Sauce cocktail - - - - -	Inscriptions jusqu'au vendredi 15 janvier auprès de M P Jottard
Saumon frais au cerfeuil Sauce au vin blanc - - - - -	CCP 000-0795064-52
Magret de canard champignons oignons confits, tomates grillées, pommes duchesse - - - - -	
Panaché de desserts - - - - -	

Moka

Fausses oblitérations sur timbres belges

De temps à autre apparaissent encore sur le marché des fausses oblitérations ayant eu comme origine l'atelier d'un certain L. S. un photogreveur établi tout d'abord à Vilvorde, puis à Bruxelles où il mourut pendant la première guerre mondiale. Voici une liste de ces oblitérations dont il faut se méfier. Précisons qu'il s'agit d'oblitérations simple cercle de 22 à 24 mm de diamètre dont la date est toujours la même. On les troue sur n'importe quel timbre des émissions en cours à la date du cachet.

- ANVERS, 25 juin, 12-13, 1910.
- ANVERS, DEPART, 8 Nove, 15-16, 10.
- ARLON, 2 août 8-9, 1908
- BRUXELLES-EST, 5 août 8-9, 1909.
- BRUXELLES, EFFETS DE COMMERCE, 15 avril, 14-15, 02; 3 août, 13-14, 02; 8 août, 5-6, 02; 25 Sept, 11-12, 02; 4 Févri. 5-6, 02.
- CHARLEROI(FAUBOURG), 2 juillet 5-6, 02; 31 octo, 13-14, 02; 23 juin 17-18, 02; 29 mars 9-10, 02; 8 fév. 7-8, 02.
- CHARLERDY (EST), 14 juin, 22-23, 10.
- DINANT, 15 août 15-17, 1910.
- DOEL, 3 octo, 14-15, 1914.
- KNOCKE, 9 octo, 15-16, 1914.
- LA HULPE, 1 juillet, 15-16, 08.
- LIEGE, 29 octo, 7-8, 02; 10 janv., 13-14, 02; 2 juin, 5-6, 02; 15 octo, 13-14, 02.
- LIEGE, QUITTANCES-DEPOT, 7 janv., 11-12, 02; 4 mars, 18-19, 02; 23 juillet, 17-18, 02; 30 mai, 16-17, 02.
- LIEGE, EFFETS DE COMMERCE, 2 sept., 10-11, 02; 5 août, 5-6, 02; 7 mai 18-19, 02; 8 mars, 5-6, 02; 8 juillet, 22-23, 02.
- LOTH, 28 févr., 2-3, 1910.
- MAESEYCK, 29 juin, 17-18, 1910.
- MONS (STATION), 3 octo, 15-16, 10.
- NIEUPOORT-BAINS, 8 octo, 8-9, 1914.
- NIVELLES, 31 mai, 20-21, 1910.
- PERWEZ, 1 août, 5-5, 1910.
- OSTENDE, 15 août, 17-18, 1910.
- ROULERS, 5 octo, 18-19, 1914.
- SANTVLIET, 2 octo, 15-16, 1914.
- TAMISE, 19 mars, 17-18, 09.
- UCCLE, 4 avril, 21-22, 1910.
- VERVIERS (OUEST), 2 janv., 7-8, 02; 14 févr., 9-10, 02; 23 sept. 23-24, 02; 25 sept, 11-12, 02; 29 Déce., 18-19, 02; 31 Déce, 17-18, 02.

Existents aussi : Type ovale à double cercle :
 BRUXELLES(RECEPTION), 24 Nove, 18-19, 09.
 Type de 27 à 28 mm de diamètre à simple cercle
 ANTWERPEN-ANVERS, 19-20, 28-XII-1910; de chaque côté 1 V
 BRUSSEL-BRUXELLES : 9-10, 1-X-1914; à gauche 1B; à droite 1P.
 CHARLERDY : 3-4, 9-XI-1910; au bas 7 points; de chaque côté 1B
 LIEGE-LUIX : 18-19, 6-III-1911; de chaque côté 1R
 GENT-GAND : 15-16, 28-XI-1910; de chaque côté 3A
 IXELLES-ELSENE : 10-11, 9-III-1911; de chaque côté 1 B
 MARCINELLE : 9-10, 9-XI-1910; au bas 7 points; de chaque côté 1.

Philatélie

FRANCE

Deux valeurs de service « Unesco » paraîtront le 7 décembre dans la série « Sites du patrimoine universel classés et à protéger ».

Elles proposent, dans les couleurs brun clair, bleu et brun, l'Acropole d'Athènes, en Grèce (2 F), et le temple de Philae, en Egypte (3,80 F), dessinées et gravées en taille-douce par Raymond Coatanecic.



Les formats 40 x 25,45 mm seront mis en vente anticipée les 5 et 6 décembre, au siège de l'Unesco, Place Fontenoy, 7, à Paris 7° ; les oblitérations seront réalisées à l'encre bleue.

Il est rappelé que seuls peuvent être affranchis au moyen de ces figurines les objets de correspondance déposés dans l'enceinte du siège de l'Unesco et de l'annexe sisé rue Miollis, 1, à Paris 15°.

Le 4 décembre seront retirés les 1,90 F et 3,40 F de service « Unesco » représentant respectivement le Temple de Tika et la mosquée de Begerhal.

BELGIQUE

C'est une allégorie de Mlle Miet Vandersteen qui illustre la valeur n° 14 bis (un hors programme), émise avec surtaxe à l'occasion du 50^e anniversaire de la Croix Jaune et Blanche de Belgique.

Il s'agit d'un format (image) 24,5 x 35,4 mm, polychrome, imprimé en héliogravure en feuilles de 30 unités (5 x 6) sur papier polyvalent non

phosphorescent. Tirale illimité. Deux planches.



Cette valeur, de 9 F + 2 F, sera mise en vente du 7 décembre au 29 février inclus dans tous les bureaux de poste, et jusqu'au 30 juin 1988 inclus au service des collectionneurs à Bruxelles.

La mise en vente anticipée aura lieu les 5 et 6 décembre, dates auxquelles fonctionnera le 10, à 17 h., un bureau de poste provisoire muni d'un timbre à date spécial, accessible au Lycée Notre-Dame, avenue Paul Brien, 4, à 4280 Hannut ; en la salle de l'école de l'Allée des Hêtres, à 6510 Morlanwelz ; en l'école Ste-Godelieve, Kerkstraat, 13, à 8880 Tielt ; en l'institut Sté-Victorin, à 2300 Turnhout, ainsi qu'en la salle Melac, Dorpstraat, 31, à 9710 Zwijnaarde.

Les motifs des timbres à date n'ont pas été communiqués.

La Régie propose cette année, pour la deuxième fois, la pochette annuelle de timbres-poste belges, illustrée en quadrichromie, qui contient :

- tous les timbres-poste belges émis au cours de l'année 1987, présentés sur des cartes-classeurs ;

- un feuillet reprenant le sommaire du programme annuel ;

- un tiré à part reproduisant en noir et blanc les deux timbres-poste « Europa 87 ».

Elle est vendue par correspondance, au prix de 600 F, à verser ou virer à Régie des Postes - Service des collectionneurs - 1000 Bruxelles (compte courant postal n° 000-2055830-08)

ou par mandat de poste.

Cette pochette pourra être obtenue à partir du 14 décembre.

Elle sera également vendue à partir de cette date dans les vingt-huit bureaux de poste pourvus d'un guichet pour collectionneurs.

Les commandes seront honorées au prorata du tirage (10.000 pochettes).

Lu dans le dernier bulletin de l'O.F.A.C. :

« Erinnophilie... officielle ! »

On vous l'a déjà dit, la Régie des Postes belges n'est plus un organisme officiel comme les autres, mais bien une entreprise officielle à l'activité commerciale. Ses Directions régionales (qui vont subir bientôt une réorganisation) sont nanties d'un service commercial anciennement appelé « service des relations publiques ».

L'Office des C.C.P. est une section officielle, financière, dépendant de la même Régie des Postes.

Il est donc tout à fait normal que la publicité commerciale de la poste passe aussi dans l'engrenage des C.C.P. et c'est le cas pour annoncer l'émission de nouvelles valeurs postales.

Le timbre « Jeunesse » (Bob et Bobette) a donc été « lancé » par le biais des abonnés au C.C.P., par impression d'une vignette reproduisant le timbre « Bob et Bobette ».

Un de nos affiliés a voulu en savoir plus et a questionné le service des collectionneurs dans le but d'obtenir quelques exemplaires de ce feuillet publicitaire.

Voici la réponse reçue le 21 octobre :

En réponse à votre lettre du 7 octobre 1987, je vous signale que le papillon non autocollant que vous citez a été joint aux extraits de C.C.P. envoyés le 28 septembre dernier. Ces feuillets ont été tirés à 100.000 exemplaires, respectivement en français et en néerlandais, ainsi qu'à 1.000 exemplaires en langue allemande.

... Nous ne disposons d'aucune réserve... Veuillez agréer...

Les philatélistes ont ainsi été oubliés. Or, il semblerait que cette initiative soit rééditée pour la série « châteaux ».

Allez comprendre... mais c'est commercial, on vous le dit !

Il s'agit sans nul doute d'une nouvelle « valeur » que l'on trouvera cotée dans les prochains catalogues, au même titre que le « tiré à part » des pochettes annuelles, des reproductions en noir de l'agenda postal... Quand philatélie et collection de chromos s'en mêlent...

- 5 -
 REALISATIONS ENTRE MEMBRES
 DU JEUDI 17 DECEMBRE 1987

N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	272	xx	1950	750	
2		337a;339a	0	420	150	
3		391-93	xxx	1000	500	
4		834-40	xxx	2200	1050	
5		898-99 avec vignettes	xxx	8750	4200	
6		900-07	xxx	2500	1400	
7		943-45	xxx	3500	1700	
8		année 1962 avec B.F.	xxx	1470	700	
9		année 1963 avec B.F.	xxx	1220	600	
10		année 1964 avec B.F.	xxx	1210	600	
11		année 1965 avec B.F.	xxx	635	300	
12		année 1966 avec B.F.	xxx	760	375	
13		année 1967 avec B.F.	xxx	585	290	
14		P.A. 25	xxx	360	170	
15		feuillelet BEPITEC	xxx	1050	500	
16		C.P. 373	xxx	2600	1200	
17		914 B carnet	xxx	5500	2500	
18	Luxembourg	425-28	xxx	200	600	
2e 19	Belgique	23	0	550	190	
20		29	0	2250	750	
21		40	0	1200	400	
22		41	0	1500	500	
23		292C-292G	0	900	300	
24		390-93	xx	2500	850	
25		504-1A	xx	1500	500	
26		728-36	xxx	570	200	
27	Luxembourg	6	0	500	170	
28		27	0	1000	340	
29		32	0	650	220	
30		239-43	xx	1200	400	
31		244-48	xx	1750	600	
32		252-57	xx	2250	750	
33		439-42	xx	600	200	
34		455-60	xx	1000	340	
35		461-64	xx	650	220	
36		484-89	xx	600	200	
37		496-99	xxx	550	190	
38		507-75	xx	400	135	
39		531-33	xx	1200	400	
3e 40	Belgique	1114-20	xxx	750	360	
41		1133-38	xxx	600	380	
42		1147-49	xxx	400	200	
43		1153-58	xxx	470	235	
44		1163-68	xxx	700	330	
45		1182-87	xxx	420	200	
46		P.A. 15-23 A	xxx	500	225	
49		P.A. 24	xxx	550	240	
50		37 + Certificat F.P.C.P.	xx	5000	27000	
51		146;147;149	xx	15350	8500	
52		150-63	xx	50000	26000	
53		187 feuillelet de 25	xx	10000	4700	
54		179-81	xxx	750	365	
55		240-44	xxx	750	365	
56		249-53	xxx	750	375	
57		267-72	xxx	2300	1500	
58		290A + 290Aa + Certificat	xx	23000	11000	
59		291A Certifié	xx	1500	700	
60		291 Aa Certifié	xxx	1000	300	

6
ASSIDUITE RECOMPENSEE

oooooooooooooooooooo

A l'issuê de la réunion du mois de novembre, trente-neuf membres du club ont déjà eu droit au remboursement de la moitié de leur cotisation. Par ailleurs, vingt-six membres ont déjà droit au souper surprise du XXXe anniversaire en mars-avril prochain; tandis que six autres peuvent encore l'obtenir s'ils sont présents en décembre !

LE MONDE DES PHILATELISTES

oooooooooooooooooooo

L'abonnement à cette intéressante revue se monte à 900 F pour 1988. Les inscriptions seront prises lors de la réunion de décembre ou par CCP 000-0795064-52 de M P Jottard, Wavre pour le 17 décembre au plus tard.

PETITE ANNONCE

oooooooooooo

Recherche collectionneurs intéressés par les timbres-poste de France, Andorre, Monaco.

Travaille sur base de manco-listes.

M Monfils, Résidence Club du Riou, 1, boulevard du Riou Bat H 6,
F-06400 CANNES France

EMISSIONS 1988 AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

oo

FEVRIER : Série "Culturelle 1988" dédiée à l'illustrateur

botaniste Pierre-Joseph Redouté, 4 valeurs

Série "Transport" comprenant 2 valeurs :

Conférence européenne des Ministre des Transports

25e anniversaire d'Eurocontrol;

MARS : Bloc "Juvalux 88" reproduisant les portraits de la Famille Grand-Ducale héritière en 3 valeurs;

JUIN : Série "Europa CEPT 1988" 2 valeurs

Série "Touristique 1988" 2 valeurs Differdange & Wiltz

Timbre-poste spécial "50 ans L.A.S.E.L."

SEPTEMBRE : Série "Portails anciens" 3 valeurs reproduisant des dossiers d'architecture dressés par le professeur J. Wegener et ses élèves;

Timbre-poste spécial "Centenaire de la naissance de Jean Monnet"

Timbre-poste spécial "Jeux Olympiques 1988"

DECEMBRE : Série "Caritas 199" en 5 valeurs, dernier volet du cycle de timbres dédiés aux livres d'heures.

lot	N ^o Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
61	Belgique	292 Hb Certifié	xxx	1500	760	
62		325	xxx	5000	2375	
63		326-32	xxx	7300	3650	
64		410	xxx	6500	3000	
65		411-18	xxx	750	375	
66		429-35	xxx	5000	2350	
67		434 a	xxx	5000	2450	
68		438-45	xxx	625	310	
69		466-70	xxx	600	275	
70		471-77	xxx	1800	865	
71		481-83	xxx	600	275	
72		484-87	xxx	500	235	
73		488-95	xxx	2000	1000	
74		504-11	xxx	4500	2250	
75		513-18	xxx	2300	1100	
76		532-37	xxx	1300	650	
77		602	xxx	400	190	
78		623-24	xxx	400	170	
79		631-38	xxx	350	145	
80		737-42	xxx	1550	700	
81		743-47	xxx	850	400	
82		751-55	xxx	3000	1500	
83		756-60	xxx	1200	585	
84		761-72	xxx	2650	1250	
85		781-84	xxx	800	400	
86		773-80	xxx	1850	875	
87		785-86	xxx	2450	1200	
88		787-91	xxx	2800	1200	
89		807-10	xxx	550	250	
90		810 A	xxx	1300	600	
91		814-22	xxx	2900	1400	
92		823-25	xxx	750	365	
93		827-31	xxx	4200	2050	
94		834-40	xxx	2200	1100	
95		842-44	xxx	1050	525	
96		847-48 B	xxx	1700	750	
97		849-59	xxx	1000	365	
98		860-62	xxx	2250	1100	
99		863-67	xxx	3500	1700	
100		868-75	xxx	2500	1250	
101		876-78	xxx	1550	750	
102		879 +879 A	xxx	2075	1000	
103		898-900	xxx	8750	4350	
104		900-07	xxx	2900	1450	
105		912-17	xxx	1850	825	
106		918-23	xxx	2600	1300	
107		927-29	xxx	5000	2200	
108		930-37	xxx	2500	1250	
109		938-40	xxx	1850	925	
110		946-51	xxx	7250	3550	
111		943-45	xxx	3500	1650	
112		955-60	xxx	1600	725	
113		973-88	xxx	1600	725	
114		979-85	xxx	2650	1200	
115		998-1004	xxx	1600	725	
116		1032-35	xxx	1150	550	
117		P.A. 26-27	xxx	3000	1450	
118		P.A. 8-11 (4)	xxx	3000	1200	
119		B.F. 1	xx	4500	2250	
120		B.F. 5	0	2200	1000	
121		B.F. 6	xx	2000	900	

	N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
4e	122	Belgique	432	xxx	4500	2250		
	123		527-31	xxx	400	200		
	124		674-89	xxx	600	300		
	125		674A-89A	xxx	500	250		
	126		876-78	xxx	1550	775		
	127		918-23	xxx	2600	1300		
	128		927-29	xxx	5000	2500		
	129		930-37	xxx	2500	1250		
	130		955-60	xxx	1600	800		
	131		998-1004	xxx	1600	800		
	132		1005-07	xxx	6200	3100		
	133		1032-36	xxx	1150	575		
	134		1070	xxx	2850	1425		
	135		1066-75	xxx	8500	4250		
	136		1082-68	xxx	750	375		
	137		B.F. 26	xxx	3800	1900		
	138	B.F. 32	xxx	2850	1425			
4e	139	Luxemb	484-89	xxx	210	630		
	140		514-16	xxx	15000	7500		
	141		531-33	xxx	3000	1500		
5e	142	Belgique	924-26	xxx	350	140		
	143		1163-68	xxx	700	280		
	144		06350751	xxx	2000	700		
	145		868-75	0	1500	525		
	146		912-17	0	1150	400		
	147		918-23	0	1700	595		
	148		927-29	0	2900	1020		
	149		930-37	0	1600	560		
	150		938-40	0	1200	420		
	151		943-45	0	2100	735		
	152		946-51	0	4000	1400		
	153		955-60	0	1000	350		
	154		973-88	0	900	315		
155	979-85	0	1550	540				
156	BF 32	0	2200	770				
6e	157	Belgique	471-77	xx	750	350		
	158		547A-55A	xxx	550	275		
	159		602	xxx	400	200		
	160		823-25	xxx	750	375		
	161		890	0	1800	600		
	162		1032-36	xxx	1150	575		
	163		1182-87	xxx	425	210		
	164		Luxembourg	20	0	450	240	
	165			226-30	xx	600	300	
	166			406	xxx	1000	500	
167	274	xxx	600	300				
168	B.F. N° 3	xxx	3500	1500				
7e	169	France	131	xxx	600	1700		
	170		246-48	xxx	90	250		
	171		374	xxx	80	220		
	172		386-87	xxx	70	200		
	173		386-87	xxx	70	200		
	174		424	xxx	130	350		
	175		430	xxx	60	175		
	176		966-7	xx	130	400		
8e	177	France	476-93	xx	330	990		
	178		553-64	xxx	260	780		
	179		565-66 + int. en relief	xxx	135	400		